

**DECLARATIONS DE S.E. AHARON LESHNO-YAAR, REPRESENTANT PERMANENT DE L'ETAT D'ISRAËL AUPRES DES NATIONS UNIES A GENEVE ... 22 Mars 2010**

**1. LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SE PENCHE SUR LE SUIVI DE SES SESSIONS EXTRAORDINAIRES SUR LA SITUATION DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN**

M. AHARON LESHNO-YAAR (Israël) a rendu compte des enquêtes et procédures juridiques lancées par son pays à la suite des actions des forces armées israéliennes dans la bande de Gaza, du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009. Israël a publié deux documents à ce sujet, a indiqué son délégué.

Le premier date de juillet 2009 et traite des opérations à Gaza d'un point de vue factuel et juridique. Il fait état de façon détaillée des attaques à la roquette lancées sur les civils israéliens menées par le Hamas, au nombre de 12 000 pendant les huit années précédant l'opération, a rappelé le délégué israélien, et de l'intensification de ces attaques.

Le rapport évoque également les attentats suicides du Hamas et le transport de munitions dans les tunnels de Gaza. Le représentant d'Israël a ensuite décrit le cadre juridique israélien autorisant l'utilisation de la force et le principe de proportionnalité qui s'applique dans des conflits tels que celui de Gaza. Il a indiqué que durant le conflit, l'utilisation de civils comme boucliers était un modus operandi du Hamas, ce qui a créé des « dilemmes opérationnels » pour les forces israéliennes.

Un second document intitulé « Les opérations à Gaza: enquête et mise à jour », de janvier 2010, montre qu'Israël entend continuer à rendre publiques des informations sur les enquêtes en cours. Ces procédures sont comparables à celles utilisées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et au Canada. Le représentant israélien a assuré que son pays privilégiait les concepts d'impartialité et d'indépendance dans ses investigations sur les opérations à Gaza.

Ce système d'enquête est indépendant de la chaîne militaire de commandement, a-t-il précisé. Un examen des faits est également réalisé par la Cour suprême ou d'autres tribunaux qui diligenteront d'autres enquêtes, selon les besoins.

D'autres enquêtes ont été le résultat de plaintes et informations présentées par des civils palestiniens, sur la base d'informations émanant des médias ou d'organisations non gouvernementales locales ou internationales. Sur 150 incidents, 36 ont fait l'objet de plaintes au pénal.

Il existe des difficultés quant à la mise en place de ces enquêtes, notamment concernant l'obtention des preuves sur le terrain, a plaidé le représentant israélien, précisant que des équipes spéciales ont été désignées pour faire la lumière sur certaines conséquences des opérations à Gaza. Le représentant a enfin déploré les positions exprimées dans le rapport Goldstone.

**2. LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME TIENT SON DÉBAT GÉNÉRAL SUR LA**

## **SITUATION EN PALESTINE ET DANS LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

M. AHARON LESHNO-YAAR (Israël) a rappelé que jeudi dernier, le 18 mars, une personne a été tuée par une roquette Qassam lancée sur Israël. Depuis janvier 2009, environ 300 roquettes de ce type ont été lancées sur Israël, a-t-il souligné. Il a rappelé que le juge Goldstone avait qualifié ces tirs de roquettes de crime de guerre.

Or, le Hamas continue de le faire. Mais la communauté internationale ne fait rien, a-t-il déploré. Le représentant a déclaré que depuis 62 ans, Israël appelle ses voisins à faire la paix et à vivre côte à côte dans la paix. Certains États, comme l'Égypte et la Jordanie, ont répondu à cet appel. Aujourd'hui, Israël souffre du terrorisme, de la guerre et de l'instabilité régionale; les Palestiniens espèrent également une vie paisible.

Pour le représentant israélien, l'heure est venue de souligner quelques vérités historiques souvent oubliées: Israël est la terre du peuple juif; l'État d'Israël a été créé en 1948; jusqu'en juin 1967, Gaza a été sous contrôle arabe, mais aucun État palestinien n'y a été créé, a-t-il rappelé, faisant dès lors valoir que s'il n'y a aujourd'hui pas d'État palestinien, ce n'est pas parce que Israël aurait prétendument confisqué ce territoire.

Des efforts ont été déployés en vue de la paix, a-t-il insisté. Dès lors, il s'est demandé que faire pour arriver à une solution et comment aider les parties à s'engager sur la voie du dialogue.

Le représentant israélien a dit craindre à cet égard que l'enceinte du Conseil ne se soit transformée en «champ de bataille verbale». Rien n'est fait pour rapprocher les parties; la colère et la suspicion règnent.

Le délégué a rappelé que des problèmes liés aux droits de l'homme se posent dans le monde entier et a regretté une propension à montrer Israël du doigt. Rappelant que sa délégation avait, ce matin, informé le Conseil des mesures prises pour enquêter sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises lors du conflit de Gaza, le représentant israélien s'est interrogé sur l'état d'avancement des enquêtes du Hamas.

Il a relevé que les auteurs des projets de résolution dont est saisi le Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour ne s'intéressent ni aux enquêtes ni aux obligations internationales, et que les faits leur importent peu: ainsi n'ont-ils pas réfléchi au fait que Gilad Shalit n'a reçu aucune visite depuis quatre ans et qu'il ne bénéficie pas des garanties minimales.

En dépit de ce cynisme, Israël reste engagé en faveur de la paix et continuera à œuvrer en faveur de la paix dans la région. Israël est prêt à entamer les négociations de paix à tout moment, avec tous ses voisins, a affirmé le représentant. Il a enfin estimé que les tentatives inlassables de détourner l'attention du Conseil des droits de l'homme risquent de compromettre la recherche de la paix.